

2024/12

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 041-214102352-20240222-2024012-AR



MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0012/2024

Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de terrassement pour un branchement ENEDIS en traversée de route sur 1 mètres linéaires

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de terrassement pour un branchement ENEDIS en traversée de route sur 15 mètres linéaires pour le compte d'Enedis demandés par la société CAILLER SARL à CHATEAU RENAULT qui auront lieu à partir du 19 mars 2024 sur la route de la Barbière pendant 12 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée sur la route à partir du 19 mars 2024 pendant 12 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier et la circulation sera alternée manuellement. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 20 février 2024

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

